

**COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et vingt neuf du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : Monsieur ANIORT Daniel, 1^{er} Adjoint au Maire, Madame SANCHEZ Aline, Monsieur BADRE Paul, Monsieur SOARES Fernand, Madame MASSOL Laurence, Monsieur ALIZON Jean-claude, Madame L'EVEQUE Véronique, Madame MILLE Véronique, Monsieur VEYRUN Gérard, Monsieur DOURIEU Jean-claude, Monsieur LAURENT Gilbert, Madame SAUVAGE Frédérique, Madame COSTE Monique, Monsieur ROMEU Joannin, Madame SAINT-MICHEL Michelle, Monsieur MARTINEZ Jean-noël, Madame MARCELLO Danièle, Monsieur LAFAYE Alain, Monsieur MIQUEL Patrick, Monsieur DELANNOY Louis, Madame BELIN-BRACONNIER Marie-laure, Madame GRAS Céline, Mademoiselle VINCENT Elvyne, Madame THELENE Rolande, Madame MATTERA Alice, Monsieur MASSEBIEAU Daniel, Monsieur DUMAGEL Alex, Monsieur GARCIA Jean-pierre, Madame BERTAUD Pascale, Monsieur VALADIER Eddy, Madame NOVELLI Dominique, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, excusés : Monsieur le Maire Alain GAIDO, Madame MOUNIR Hasna, Conseillère Municipale (*qui ont donné respectivement procuration à M. ANIORT Daniel, M. BADRE Paul*).

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame MASSOL Laurence, désignée, prend place au Bureau.

Monsieur ANIORT 1^{er} Adjoint ouvre la séance et fait l'appel des Conseillers Municipaux

Il propose à l'assemblée de désigner Mme MASSOL comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 soumis au vote de l'assemblée a été adopté par 25 voix pour et 8 abstentions.

M. ANIORT annonce que la délibération N°2011-09-2 est distribuée pour cause de modification.

Il présente ensuite l'ensemble des décisions qui n'ont pas fait l'objet d'observations.

I) Informations et décisions données par Monsieur Le Maire.

Rapporteur : M. ANIORT par suppléance

Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire donne lecture des informations et des décisions prises.

N°2011-06-84

Remplace et annule la décision N°2011-01-07 pour la location d'un anneau d'amarrage par rapport au nouveau contrat à Monsieur Patrick RAFFRAY.

N°2011-06-85

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et l'Association TAI CHI CHUAN, Chez Madame Annie MAGNI, 44 rue des Cigales à Saint-Gilles.

N°2011-06-86

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Café de la Gare, représenté par Monsieur Jocelyn DENIS, pour l'utilisation d'un espace public, situé 2 et 4 Boulevard Chanzy.

N°2011-06-87

Prestations de surveillance du Parking Municipal.

N°2011-07-88

Convention entre la Commune et la Société LINDE France S.A relative à la mise à disposition d'emballages médicaux.

N°2011-07-89

Convention d'occupation précaire établie entre la Commune de Saint-Gilles et la SARL Le Creuset du Repos, représentée par Monsieur BAYARD Patrick pour l'occupation du domaine public communal.

N°2011-07-90

Remplace et annule la décision N°2011-01-43 pour la location d'un anneau d'amarrage par rapport au nouveau contrat à Monsieur Jean-yves UGER.

N°2011-07-91

Convention d'occupation précaire.

N°2011-07-92

Maîtrise d'œuvre pour amélioration de la voirie rurale programme 2011.

N°2011-07-93

Remplace et annule la décision N°2011-01-18 pour la location d'un anneau d'amarrage par rapport au nouveau contrat à Monsieur Yves MANUEL.

N°2011-07-94

Convention d'occupation précaire entre la Commune de Saint-Gilles et Madame GUILLART Dominique pour la mise à disposition d'un terrain communal, situé au lieu-dit "Terre du Port".

N°2011-07-95

Désignation de Maître BECQUEVORT, S.C.P d'avocats C.G.C.B et Associés, 8, place du marché aux fleurs 34000 Montpellier, comme défenseur de la Commune dans le cadre du dossier SARL IMMOCONSEIL c/Commune de Saint-Gilles.

N°2011-07-96

Installation et maintenance de photocopieurs.

N°2011-07-97

Contrat de maintenance KARCHER.

N°2011-07-98

Contrat de maintenance GDSTP Tractopelle.

N°2011-08-99

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et Le Bar "La Bouvine" représenté par Messieurs Thierry HUTINET et Christophe FAVIER, pour l'utilisation d'un espace public, situé 3, Place de la Chicanette.

N°2011-08-100

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Café de la Gare, représenté par Monsieur Jocelyn DENIS, pour l'utilisation d'un espace public, situé 2 et 4 Boulevard Chanzy.

N°2011-08-101

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Café du Midi, pour l'utilisation d'un espace public, situé 60, rue Gambetta.

N°2011-08-102

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Café du Théâtre, représenté par Madame Sylvie ROUSSEL, pour l'utilisation d'un espace public, 22, Avenue François Griffeuille.

N°2011-08-103

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Bar "Le Français" représenté par Madame V. GIRE, pour l'utilisation d'un espace public, situé 34, rue Gambetta.

N°2011-08-104

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Restaurant "Le Camar'Grill" représenté par Madame Marie-Chantal LOMUTO, gérante, pour l'utilisation d'un espace public, situé 3, Avenue François Griffeuille.

N°2011-08-105

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et le Restaurant "Le Camar'Grill" représenté par Madame Marie-Chantal LOMUTO, gérante, pour l'utilisation d'un espace public, situé 3, Avenue François Griffeuille.

N°2011-09-106

Désignation de Maître BOURGOIS, SELARL JURIS PUBLICA, 10 rue Régale à 30000 NIMES, comme défenseur de la Commune dans le cadre du dossier Commune c/Didier JENOUVRIER.

N°2011-09-107

Fourniture et pose de jeux d'enfants : Lot n°3 ; Lot n°4 ; Lot n°5 – Marché à bons de commande.

N°2011-09-108

Fourniture et pose de jeux d'enfants – Lots n°01 et 02 – Lots infructueux.

N°2011-09-109

Etude de zonage et de réduction du risque inondation à l'échelle communale.

Vente de concessions :

16/06/2011

Mme BERARD MARTINEZ Daniela
Chemin des Ormes
30800 Saint-Gilles
Perpétuelle 4 m²
N°197 Rang C 2

29/06/2011

M. et Mme GARCIA SANCHEZ Francis
29 Chemin des Lilas
30800 Saint-Gilles
Perpétuelle 4 m²
N°198 Rang C 2

18/07/2011

M. KERROUCHE Hueber
50 Rue des Muscats
30800 Saint-Gilles
Perpétuelle 4 m²
N°252 Rang D 2

14/09/2011

Mme LIPAROTI MALHAUX Brigitte
18 Rue de la Foudre
30800 Saint-Gilles
Perpétuelle 4 m²
N°253 Rang D 2

2) Taux applicable pour la Taxe Locale pour la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE).

Rapporteur : M. ANIORT par suppléance

Le législateur a institué à partir d'une nouvelle organisation du marché de l'électricité un nouveau régime de taxation de la consommation sous la forme d'une Taxe Locale de la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne Taxe dénommée Fourniture d'Electricité.

L'assiette de cette nouvelle Taxe qui repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées est calculée à partir d'un barème par MW/h pour les consommations non professionnelles et professionnelles, ajoutées d'un coefficient multiplicateur qui peut être indexé.

Cette indexation peut sur décision du Conseil Municipal avant le 1^{er} octobre 2011 être proposée et décidée par le Conseil Municipal.

M. VALADIER intervient pour faire remarquer qu'une circulaire du 4 juillet 2011 concernant ladite taxation de la consommation d'électricité indique "toutefois l'indexation annuelle du coefficient maximum n'emporte pas une indexation automatique des coefficients décidés par les collectivités même pour celles qui auraient fixé dès la première année le coefficient à son niveau maximum, l'indexation nécessitera pour la commune de prendre une délibération chaque année qui devra indiquer un quantum en valeur absolue.

M. VALADIER conclut donc que le Conseil Municipal ne peut pas délibérer sur une reconduction automatique du taux maximum de taxation et demande donc, soit de retirer le présent projet de délibération non-conforme, soit de le modifier.

M. ANIORT demande à M. le Directeur des Finances d'apporter d'éventuels éléments techniques sur ce point.

M. le Directeur des Finances répond que les présentes dispositions n'ont pas été intégrées dans l'exposé des motifs de la délibération, il convient donc de modifier cette dernière en application des dispositions contenues dans la circulaire du 4 juillet 2011.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre.

3) Budget Principal 2011 - Décision modificative N°2.

Rapporteur : Mme MILLE

Mme MILLE donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération pour la section d'investissement et de fonctionnement.

M. VALADIER Conseiller Municipal intervient pour regretter la diminution des sommes inscrites à la section d'investissement indiquant que de ce fait les Saint-Gillois bénéficieront donc de moins d'équipements.

M. VALADIER pointe ensuite le réalisé de paiement de 83.000 € d'intérêts moratoires pour un contentieux ancien et regrette à ce propos qu'aucune réponse, ni rendez-vous ne lui ont été adressés à la suite d'un courrier à M. le Maire il y a plus de 7 mois, courrier par lequel il indiquait rappelant les faits de l'espèce que le Tribunal de Grande Instance de Nîmes avait prononcé la nullité de la vente, condamné la ville aux dépens,

jugement confirmé par la Cour d'Appel et qu'il était judicieux, compte tenu de l'aboutissement pour le moins très fâcheux de ce contentieux au détriment de la commune d'accepter une négociation avec le gérant de la SCI CANAL négociation des intérêts moratoires pour faire économiser de la dépense à la ville.

M. VALADIER indique qu'il se tenait à disposition pour un rendez vous avec M. le Maire mais n'a pas été, encore une fois, ni écouté ni entendu sur une proposition visant à économiser la somme importante de 83.000 €.

M. VALADIER estime que cette situation est déplorable de la part de la majorité de dénigrer ce type de proposition qui vise uniquement à l'économie d'une dépense qui aurait pu être utilisée par exemple à l'aboutissement de certains travaux dans les écoles.

M. ANIORT répond qu'il a pris bonne note à l'endroit de M. le Maire des observations de M. VALADIER mais que selon toute vraisemblable ce dernier a été, pour le moins mal conseillé, sur cette affaire transversale aux trois dernières municipalités.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre.

4) Budget P.A.E 2011 - Décision modificative N°1.

Rapporteur : Mme MILLE

Mme MILLE rapporteur donne lecture des réajustements et mouvements de crédits sur ce budget.

M. MASSEBIEAU intervient pour remarquer, en ce qui concerne les travaux RD14 route de Générac que les habitants sont placés, en quelque sorte, dans l'expectative de voir ces derniers avancer sinon aboutir et qu'ils devront donc attendre.

M. ANIORT indique que la mise en œuvre de ces travaux nécessite en premier lieu l'achat de terrains qui conditionne bien entendu leur mise en œuvre ultérieure. Après négociations avec les propriétaires, ces acquisitions sont en cours.

Il ajoute que l'année 2012 verra enfin pour partie les travaux réalisés, travaux importants puisqu'ils permettront également de desservir en partie les quartiers du P.A.E.

M. ANIORT indique à M. MASSEBIEAU que ce type d'investissement ne peut pas être toujours mené aussi rapidement que chacun le souhaiterait tant par les élus que par les habitants, il faut savoir patienter.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre.

5) Contrat de maintenance informatique avec la Société <<Ressources Consultants Finances>> pour la maintenance du logiciel PROFIL.

Rapporteur : Mme MILLE

Mme MILLE fait lecture de l'exposé des motifs.

Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la réévaluation du montant annuel de ce contrat à partir de l'indice SYMTEC au 1^{er} janvier 2012.

En l'absence d'observations et de questions.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

6) Subvention complémentaire pour l'année 2011 accordée à l'amicale des retraités.

Rapporteur : M. DELANNOY

Monsieur LICHTENSTEIN Georges, a sollicité le versement d'un complément de subvention communale au titre de l'exercice 2011. Cette demande de subvention pour l'exercice 2011 s'élève à la somme de 300 euros (trois cent euros).

Le Conseil Municipal est saisi pour accepter le versement de cette subvention complémentaire.

En l'absence d'observations et de questions.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

7) Approbation du rapport d'Activité du S.I.E du Vistre Petite Camargue.

Rapporteur : M. ANIORT.

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs, comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer et ce avant le 30 septembre, sur le compte rendu d'activité pour l'année 2010.

M. ANIORT demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité de l'année 2010, précisant que ce rapport fait apparaître les travaux qui ont été exécutés par le syndicat pour le compte de la commune.

En l'absence d'observations et de questions.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

8) Cession à la Commune d'une partie de terrain situé au lieu-dit "Le Roc" par Monsieur Philippe ADMENT.

Rapporteur : M. ALIZON

M. ALIZON donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise en substance que cette parcelle de terrain constitue le prolongement de la rue Baptiste Marcet ajoutant que la maîtrise du foncier à cet endroit représente un enjeu majeur dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les inondations dans la mesure où cette rue reçoit les eaux pluviales provenant de la font d'Angas constituant par la même un exutoire.

D'autre part la ville a fait l'acquisition d'un terrain au carrefour de cette rue et du chemin du Beauvoisin afin de créer un bassin de rétention en amont de la partie agglomérée de la ville.

La pose d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales devra être réalisée pour récupérer ainsi qu'il a été indiqué précédemment les eaux de la font d'Angas et du bassin de rétention.

M. MASSEBIEAU intervient pour indiquer que les raisons qui prévalent à cette cession qualifiée d'enjeu majeur dans la lutte contre les inondations implique à son avis l'achat des terres jusqu'au chemin de Beauvoisin car il est nécessaire dans ce cas de maîtriser les sols d'en haut.

M. ANIORT renvoi à l'étude en cours de BRL qui déterminera globalement l'ensemble des opérations travaux qui devront être nécessaires en matière de protection contre le ruissellement des eaux.

M. MASSEBIEAU indique que cette cession de la rue actuellement privée nécessitera des aménagements.

M. ANIORT répond qu'en l'état actuel des choses on n'est pas sur la rue proprement dite mais sur la cession de la parcelle située dans le prolongement de cette dernière aux fins de permettre l'exécution de travaux d'ordre hydraulique.

M. MASSEBIEAU rappelle qu'en commission des finances il a été indiqué que la prise en charge de cette voie par la commune impliquerait à terme la nécessité de procéder à des aménagements aux frais de la commune dès lors que les riverains n'ont pas souhaité les prendre eux-mêmes à leur charge créant ainsi un précédent.

M. ANIORT répond que la présente délibération ne concerne pas l'aménagement proprement dit de la partie privée au bénéfice, comme cela est sous entendu des riverains.

Pour le reste et comme pour toute municipalité chaque chose sera examinée sur le terrain le moment venu.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions.

9) Sorties de véhicules, hors service du parc automobile et du Patrimoine Communal.

Rapporteur : M. SOARES

M. SOARES donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération, le Conseil Municipal est saisi pour autoriser le retrait de plusieurs véhicules du Parc Automobile.

Il s'agit en l'espèce de véhicules et machines hors d'usage.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

10) Dénomination de la voie assurant la liaison entre la rue Anatole France et l'Avenue Emile Cazelles, au droit des Arènes.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération, le Conseil Municipal est saisi pour dénommer la voie publique assurant la liaison dont il s'agit comme suit :

- Traverse des Arènes.

M. ANIORT confirme que le nom proposé à l'assemblée a fait l'objet d'une consultation du comité de quartier.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

11) Aménagement de la RD14 en traversé d'Agglomération - convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Département du Gard.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération, précisant que le Conseil Municipal est saisi du fait de la réalisation des travaux (Giratoire) qui relèvent de la compétence de 2 maîtres d'ouvrage pour accepter la conclusion d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'opération concernée à laquelle sera annexé un cahier des charges.

M. ANIORT précise que l'assemblée est invitée à adopter la convention de co-maîtrise d'ouvrage présentée par le Conseil Général, convention à laquelle est annexée le cahier des charges et qui permet de désigner la commune de Saint-Gilles comme maître d'ouvrage unique de ladite opération.

M. MASSEBIEAU interroge M. ANIORT pour savoir si la commune dispose de la maîtrise foncière de ce secteur.

M. ANIORT répond que cette maîtrise foncière est en cours de réalisation et que des délibérations ultérieures de l'ordre du jour traiteront de cette question.

Il fait remarquer à M. MASSEBIEAU que démarrer une opération sans avoir la maîtrise du sol est une opération pour le moins délicate sinon indécise il va de soi.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

12) Acquisition à Monsieur TREMOLIERE Stéphane de terrains situés au lieu-dit "La Vignasse" et cession à la Commune pour l'euro symbolique.

Rapporteur : M. ALIZON

M. ALIZON donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération indiquant que le Conseil Municipal est saisi dans le cadre de l'aménagement la RD14 route de Générac pour réajuster et disposer d'une emprise foncière supérieure à celle de la route départementale actuelle.

Pour cela Monsieur TREMOLIERE accepte de céder des parcelles lui appartenant au prix de 40€ par m², prix estimé par les Domaines pour une contenance globale de 250 m².

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

13) Contrat éducatif local- Programmation pour l'année scolaire 2011-2012.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi afin de reverser la subvention allouée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à l'Association La Croisée, pour la mise en œuvre des actions :

- Ateliers périscolaires pour la somme de 4 000€
- Projet "Education à l'Image" pour la somme de 3 000€

soit 7 000€.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

14) Extension du système de vidéosurveillance : demandes de subventions au titre du FIPD.

Rapporteur : M. BADRE

M. BADRE donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi pour valider le plan de financement prévisionnel concernant la mise en place de 8 caméras supplémentaires au niveau du Parking des Arènes (2), de la Mairie (2), des barrys et de l'aire de stationnement Charles de Gaulle ainsi que le remplacement de 2 caméras fixes du système actuel par des caméras mobiles aux Arènes et aux anciennes Halles.

Le plan de financement s'élève à 60 000 € avec une participation du FIPD de 24 000€ et de 36 000€ pour la Ville de Saint-Gilles.

M. GARCIA prend la parole pour faire valoir la satisfaction de son groupe de voir le projet de vidéo surveillance poursuivi même si à l'endroit où 16 caméras étaient prévues, il est proposé 8 caméras ce qui constitue somme toute un bon début.

Il salue ensuite le changement de position de l'actuelle majorité alors dans l'opposition puisque lors des conseils des 18 décembre 2008, 24 septembre 2009 et 17 décembre 2009 le groupe d'opposition s'était abstenu sur ce projet.

M. BADRE intervient pour indiquer le pourquoi de cette abstention du fait que le dit projet n'était pas suffisamment explicite.

M. BADRE reprend son propos indiquant que dans son programme de campagne la majorité actuelle avait bien indiqué que le projet de vidéo surveillance méritait une évaluation pour être repris en considération quant au principe de son extension.

En effet le précédent projet n'était pas sans faille, puisque aujourd'hui sur les 6 caméras supplémentaires et 2 de remplacements il a été nécessaire de revisiter les caméras disposées aux Halles qui ne fonctionnaient plus et celle des arènes qui ne servait à rien.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

15) Concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot : passation d'un avenant N°3.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération indiquant que le Conseil Municipal est saisi pour approuver l'avenant dont il s'agit qui redéfinit les modalités d'intervention de la ville au regard de la SEGARD cocontractante.

En l'absence de questions ou d'observations et avant de passer au vote, M. ANIORT précise que les services communaux et notamment M. BETOURNÉ Directeur des Services Techniques et ses collaborateurs ont négocié de manière très efficace pour cette partie de terrain.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

16) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 2) – requalification rue André Gide- demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération indiquant que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit la requalification de la rue André Gide dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

17) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 2) – prolongement Nord rue André Gide- demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit le prolongement de la rue André Gide dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

18) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 2) – requalification avenue de Camargue - demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit la requalification de l'Avenue de Camargue dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

19) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 3) – requalification avenue de la résistance et création place centrale - demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit la requalification de l'Avenue de la résistance et la création d'une place centrale dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

20) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 2) – requalification rue Daudet - demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit le réaménagement de la rue Daudet dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

21) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 3) – requalification de la rue A. Girard - demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit la requalification de la rue A. Girard dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

22) Opération de rénovation urbaine du quartier Sabatot (tranche 3) – traversée Girard / Camargue - demande de subventions.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le projet de rénovation urbaine du quartier Sabatot prévoit la création d'une traversée entre les rues Girard et Camargue dont la réalisation sera mise en œuvre par la SEGARD dans le cadre de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

23) Règlement de la restauration Collective Municipale.

Rapporteur : M. ANIORT

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et précise que le Conseil Municipal est saisi pour examiner et approuver le règlement de la restauration Collective du Service Public Municipal qui sera porté à la connaissance des enfants et des parents ainsi que tous les usagers concernés.

Ce règlement a pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis dans les cantines.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

24) Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise : modifications des statuts.

Rapporteur : M. DOURIEU

M. DOURIEU donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi pour examiner et approuver les modifications apportées à un certain nombre d'articles des statuts, modifications qui font suite à de nouvelles dispositions législatives et à des réajustements quant à l'objet et à l'administration du Syndicat d'ores et déjà délibérées par le Conseil Syndical du 31 mai 2011.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions.

25) Subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à l'Office de Tourisme de Saint-Gilles.

Rapporteur : M ANIORT par suppléance.

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi pour débattre et accepter que l'acompte sur subvention voté par le Conseil Municipal le 16 décembre 2010 correspondant au 5/12^{ème} du montant de la subvention annuelle de fonctionnement de l'année 2010 a été versé pour solde de tout compte.

L'Association a reçu 36 166€, au titre de l'année 2011, somme arrêtée pour la totalité de l'année 2011.

M. VALADIER intervient pour indiquer qu'il aura l'occasion d'intervenir sur la désapprobation de son Groupe en ce qui concerne l'Office de Tourisme de Saint-Gilles mais que d'ores et déjà le projet de délibération concernant la réduction de la subvention annuelle sera réfuté du fait de l'argumentaire contenu dans l'exposé des motifs qui est pour le moins contestable.

M. MASSEBIEAU intervient pour indiquer qu'au regard des termes du projet de la délibération concernant la subvention, la réduction de son montant peut être considérée comme une pénalité donnée par la majorité à l'Association Office de Tourisme.

M. ANIORT répond qu'il s'agit en l'espèce non pas d'une pénalité mais du simple constat de la situation financière de l'association Office du Tourisme qui est au regard des résultats de son bilan financier excédentaire bien au-delà du montant annuel de ladite subvention.

M. MASSEBIEAU répond qu'une association qui gère son budget de façon à présenter un bilan d'activité mais aussi une situation financière excédentaire ne doit pas être montrée du doigt, de plus l'argument selon lequel les documents financiers et les projets à venir n'ont pas été adressés en temps utile à la commune est inexact.

M. MASSEBIEAU précise que l'Office du Tourisme ne doit pas être la seule association à ne pas réunir sur une date unique la transmission de l'ensemble des documents à porter à la commune.

M. ANIORT répond qu'il prend acte de l'appréciation de M. MASSEBIEAU.

M. ANIORT interroge l'assemblée pour savoir si des questions ou observations sont à formuler et porte le projet de délibération au vote de l'assemblée.

En l'absence d'autres questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre.

26) Résiliation de la Convention de mission Commune / Office de Tourisme.

Rapporteur : M. ANIORT par suppléance

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi pour débattre et accepter la résiliation de la convention de mission du 2 juin 2009, aux motifs de l'inexécution des obligations faites à l'Office de Tourisme, notamment en ce qui concerne la transmission dans les délais requis de tous les documents permettant l'examen du Bilan d'Activité, les résultats de sa gestion financière, la présentation des projets à venir et de l'absence de réunion de concertation avant que le Budget Communal 2011 ne soit voté par l'Assemblée communale.

M. VALADIER prend la parole et expose en l'espèce :

« Vous me permettrez M. ANIORT, mes chers collègues,

De m'adresser ce soir non pas à la majorité municipale mais à l'ensemble des élus qui ont eu mandat des Saint-Gilloises et Saint-Gillois il y a quelques mois.

Une fois les joutes électorales passées chacun chacune d'entre nous se trouve face à lui-même pour en conscience, prendre les bonnes décisions pour notre ville.

La seule question à se poser ce soir est la suivante :

Mon "vote servira t'il Saint-Gilles, c'est la seule chose qui doit nous guider".

Assurément voter favorablement au projet de délibération qui condamne l'Office du Tourisme n'est pas une bonne chose et je ne peux pas croire que l'ensemble des élus de la majorité puisse être d'accord avec la proposition de M. ANIORT.

Je me garderai bien de vouloir polémiquer mais rien ne justifie aujourd'hui de "saborder" l'Office du Tourisme que nous connaissons.

La délibération et je le regrette ne dit pas la vérité des choses car il s'agit d'un véritable procès d'intention fait aux bénévoles de l'association Office de Tourisme qui s'emploient à dynamiser le Tourisme dans notre ville.

M. ANIORT que pouvez vous reprocher à l'Office de Tourisme de Saint-Gilles, rien dans sa gestion financière puisque présenté en toute transparence en ce qui concerne l'utilisation de la subvention municipale et certification de tous ses comptes par un cabinet d'expertise comptable.

Pour preuve, aucun des membres du Conseil d'Administration où siège notamment M. le Maire et M. VEYRUN Conseiller Municipal délégué n'ont eu la moindre réserve, je dis bien la moindre réserve sur la bonne santé de l'Office et la gestion rigoureuse de son président et de son trésorier.

Vous ne pouvez pas non plus affirmer M. ANIORT que l'Office de Tourisme n'a pas respecté ses obligations, toutes ses obligations vis-à-vis de la commune.

Comment pouvez vous dire que la majorité n'a pas été informée en temps utile de l'activité et des projets de l'Office de Tourisme alors même que les faits le démentent.

En effet le 13 décembre 2010 en présence de M. GAIDO, Maire, l'activité de l'Office a été examiné et les projets 2011 présentés.

Le compte rendu de ce Conseil d'Administration à la disposition de toutes et de tous ne laisse pas apparaître la moindre réserve des élus de la majorité.

Le 24 janvier 2011, M. le Président de l'Office de Tourisme et Mme la Directrice ont rencontré M. VEYRUN Conseiller Municipal Délégué pour évoquer l'année touristique 2011 à venir; là encore aucune réserve, aucune prémisse d'une quelconque disgrâce ne se sont manifestées.

Le 4 mars 2011, le dossier de demande de subvention a été déposé en Mairie avec mention manuscrite des services de la ville de la date du dépôt.

Le 2 mars 2011 un nouveau Conseil d'Administration avec la participation de M. le Maire et de M. VEYRUN Conseiller Municipal Délégué a évoqué l'action touristique à mener et encore une fois aucun reproche du Maire n'a été formulé.

D'ailleurs comment expliquer que M. GAIDO ait annoncé "je cite" la subvention 2011 allouée sera supérieure à celle de l'année précédente, nous venons de voir ce que compte la parole de M. le Maire et je passe sur l'assemblée générale où M. le Maire a salué l'excellent travail mené par l'équipe de l'Office de Tourisme.

Ce rappel chronologique contredit M. ANIORT l'argumentation selon laquelle les bilans financiers et projets d'activités ne vous ont pas été présentés avant le mois de juin 2011, c'est une contre vérité, certains diraient, un mensonge.

Et je ne parlerais pas du travail effectué ces dernières années par l'Office de Tourisme avec comme meilleur témoignage l'article présenté par un quotidien régional.

Voilà des faits et rien que des faits.

Mes chers collègues, se serait donc une faute morale si nous ne nous opposions pas ensemble à ce projet de délibération.

L'opposition sait reconnaître les bonnes décisions prises par la majorité et vote dans ce cas là favorablement aux délibérations correspondantes.

J'appelle donc de la même façon les élus de la majorité à non pas rejoindre l'opposition mais de prendre avec elle la seule bonne décision, rejeter à la majorité cette délibération.

Si tel n'était pas le cas les Saint-Gilloises et Saint-Gillois pourraient rechercher d'autres raisons et pourraient penser qu'il s'agit d'une véritable mesure de rétorsion au regard de la dernière assemblée générale où certaines épouses ou époux des élus n'ont pas été élus pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme au bénéfice de trois membres sortants tous professionnels du tourisme.

Mes chers collègues, l'Office de Tourisme ne doit pas souffrir de querelles politiques et laissons l'Office aux mains des professionnels du tourisme, du monde associatif, des bénévoles.

Mes chers collègues, il est encore temps de se ressaisir et de faire le choix du bon sens car les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois nous regardent, prenons donc nos responsabilités.

En la circonstance particulière M. ANIORT il me parait utile et légitime qu'un vote à bulletin secret avec passage dans l'isoloir soit organisé.»

M. ANIORT interroge l'assemblée pour savoir quelles sont les personnes qui souhaitent un vote à bulletin secret avec passage dans l'isoloir.

M. VALADIER rétorque à M. ANIORT qu'il force sa majorité à s'y opposer.

8 Conseillers Municipaux sur 33 expriment leur volonté d'un vote à bulletin secret avec passage dans l'isoloir.

M. ANIORT prend acte de l'exposé présenté par M. VALADIER et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la présente délibération à main levée.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre.

M. ANIORT a pris acte des griefs soulevés par M. VALADIER notamment à l'endroit du Maire sur le projet de délibération présenté.

Mme BERTAUD prend la parole pour dire que les griefs concernent le Maire mais également M. ANIORT puisqu'il s'est joint à la décision demandée à l'assemblée.

Mme BERTAUD s'interroge également sur l'absence de M. le Maire ce soir dans la mesure où sa présence aurait permis à M. le Maire de répondre aux questions qui ont été soulevées.

M. ANIORT indique que M. le Maire a été appelé à l'extérieur dans le cadre de ses fonctions.

M. ANIORT indique que le projet de délibération a été présenté à l'assemblée, qu'il comprend que ce projet de délibération ne puisse pas avoir l'agrément de tout le monde mais qu'il n'est pas question comme cela a pu être véhiculé sur support papier dans Saint-Gilles ou évoqué par voie de presse que l'objectif de cette délibération est celui de la disparition de l'Office de Tourisme en tant que tel et ce pour la bonne et simple raison que l'Office de Tourisme à savoir le service public de tourisme à Saint-Gilles continuera son travail avec un nouveau mode de gestion qui est celui d'une régie Municipale avec une autonomie financière.

Une personne présente dans la salle est interrompue dans son propos puisque conformément au règlement, seuls les élus membres de l'assemblée ont un droit de parole à l'intérieur de l'enceinte du Conseil Municipal sous l'autorité du Président.

M. VALADIER prend la parole pour indiquer à << M. ANIORT qu'il vient de confirmer ce soir que les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois doivent désormais faire face à une politique au bénéfice d'un seul clan.

En effet pour avoir "vos grâces" il convient de faire allégeance car dans le cas contraire on est banni, puni, voire cloué au pilori, situation qui n'a jamais été constatée à Saint-Gilles car au lieu d'agir dans l'intérêt de tous et au bénéfice de Saint-Gilles vous choisissez M. ANIORT de vous faire plaisir et de contenter le désir de reconnaissance du pouvoir de quelques amis >>.

<< Ce n'est pas la conception de la démocratie de la minorité ni de la moralité dont doivent faire preuve les élus et nous vous laissons M. ANIORT à vos propres errements >>.

M. ANIORT répond qu'il a pris acte des propos qui viennent d'être tenus devant l'assemblée.

Les élus du groupe de M. VALADIER quittent la salle du Conseil Municipal.

M. ANIORT indique que le Groupe " Parlons d'Avenir " peut quitter la Salle du Conseil Municipal dès lors qu'il s'agit de son droit le plus strict.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour et 8 contre. (Ils n'ont pas voté !)

27)Création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour le Service Public de l'Office de Tourisme de Saint-Gilles.

Rapporteur : M. ANIORT par suppléance

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est saisi pour se prononcer sur le principe d'une municipalisation du Service Public de Tourisme et d'approuver le changement du mode de gestion de ce Service sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière, et d'autoriser le Maire à procéder à la mise en place de ce nouveau Service, de prendre toutes les décisions et signer les pièces à intervenir pour la bonne exécution des transferts et mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion.

M. VEYRUN Conseiller Municipal Délégué au tourisme intervient avec l'accord de M. ANIORT pour faire une déclaration puisque M. VEYRUN a été ex quality cité dans l'intervention de M. VALADIER à plusieurs reprises.

M. VEYRUN indique que l'Office de Tourisme continuera à jouer son rôle dans la vie économique et touristique de Saint-Gilles.

Son mode de gestion va effectivement changer puisque en sa forme actuelle l'Office de Tourisme est géré de façon associative alors que désormais le service public de Tourisme sera géré par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière au travers d'un Conseil d'Exploitation dans lequel seront représentés les élus du Conseil Municipal mais aussi les professionnels du tourisme et les personnes qualifiées dans le secteur du tourisme.

Ces nouvelles modalités de gestion permettront et il s'agit là de la volonté du Conseil Municipal de donner un nouvel élan à l'Office de Tourisme de Saint-Gilles.

Sous l'autorité du Maire Président du Conseil d'Exploitation.

M. ANIORT remercie M. VEYRUN et intervient ainsi qu'il suit :

« Afin de faire taire les rumeurs et allégations je vous fais constater et la presse est là pour en faire état que l'Office de Tourisme continuera sa mission de service public sous une autre forme juridique tout simplement dont M. VEYRUN Conseiller Municipal Délégué au tourisme vient de décrire les principales modalités.

Comme je l'ai entendu lundi 26 septembre au Conseil Communautaire de Nîmes Métropole une décision lorsqu'elle est prise par une assemblée peut bien entendu ne pas plaire à tout le monde et que l'on peut l'entendre et comprendre, mais que cette décision à force d'application.

Je tenais à rappeler également que tous les jours des personnes de bon sens soucieuses du service public à savoir :

- ➔ Mme Aline SANCHEZ, travaille en liaison avec la Médiathèque et Nîmes Métropole pour des programmes culturels et le prêt de salle gratuite pour les associations Saint-Gilloises.
- ➔ Tous les jours M. Paul BADRÉ avance sur les problèmes de sécurité, des transports collectifs et les plans de circulation.
- ➔ Tous les jours M. Fernand SOARES surveille les bâtiments communaux et met en place des programmes de travaux en conformité avec les remarques très anciennes de la commission de sécurité et négocie les achats de terrain notamment pour la route de Générac (RD14).
- ➔ Tous les jours Mme Laurence MASSOL accueille des personnes en recherche de logements corrects fournis par les bailleurs sociaux.
(Les jeunes qui ne peuvent pas se marier car ils n'ont pas de logement, nos aînés qui ne peuvent plus entretenir leur maison).
- ➔ Tous les jours M. Jean-claude ALIZON repère les chemins communaux à réparer ou les rues à intégrer dans le programme travaux voirie au côté de Nîmes Métropole qui refait les réseaux humides, modifie le carrefour des Mugues, veille au travail fait ou parfois non fait de nos prestataires pour la propreté de la ville.

- Tous les jours Mme Véronique L'EVEQUE nous soumet des projets pour aider notre commerce local quelque peu confronté à la métropole toute proche de Nîmes, s'inquiète également pour le grave problème des soins dans notre ville avec l'atelier santé ville.
- Tous les jours Mme Véronique MILLE veille au respect des places pour nos personnes handicapées et agit pour les budgets de la commune.
- Tous les jours M. Louis DELANNOY recherche des financements pour créer de nouvelles structures sportives pour les jeunes et les scolaires mais aussi pour entretenir stade et gymnase.
- Tous les jours M. Gilbert LAURENT réfléchit aux animations avec un budget sans cesse limité.
- Tous les jours M. Patrick MIQUEL travaille pour les achats publics et veille aux bonnes relations avec le corps des sapeurs pompiers et la gendarmerie.
- Tous les jours M. Jean-claude DOURIEU avance dans le programme de lutte et de prévention contre les inondations par des programmes de travaux et des exercices sur le terrain, accompagné d'études.
- Tous les jours M. Jean-Noël MARTINEZ est en lien très étroit avec le service des espaces verts pour traiter les espaces à fleurir, entretenir et arroser avec en l'état actuel des choses de l'eau potable mais pour régler ce problème des travaux hydrauliques avec BRL.
- Tous les jours M. Alain LAFAYE est dans les terres pour écouter les problèmes des agriculteurs Saint-Gillois.
- Tous les jours M. Gérard VEYRUN consacre une partie importante de son temps aux cérémonies mais veille aussi sur le développement touristique et les délibérations qui ont été prises au cours de cette séance sont significatives à cet égard.

Un travail qui ne peut se faire sans l'aide de tous et de tous les services de la Mairie, cadres, agents et techniciens que je remercie personnellement.

Je ne voudrais pas oublier également tous nos élus du Groupe Majoritaire qui tous les jours nous signalent anomalies ou propositions suite à leurs rencontres sur le terrain.

Voilà des précisions que je tenais à opposer à ceux qui colportent ou lancent des informations souvent extraites de la réalité des solutions apportées au quotidien sur le terrain.

Quant à moi, les quartiers m'interpellent et je les rencontre.

Oui je reçois beaucoup de personnes qui recherchent du travail, qui recherchent un logement, qui aspirent à retrouver du calme par rapport à leur voisin, qui recherchent un banc pour s'asseoir.

Les voilà, les vraies demandes du quotidien des Saint-Gilloises et Saint-Gillois qui ne se traduisent pas dans les lettres de certains détracteurs ou informations véhiculées par certains articles de presse par manque d'information puisée sur les difficultés qu'il appartient aux élus d'alléger dans le quotidien de la vie des administrés. »

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

28)Création d'un emploi d'Attaché Territorial Principal

Rapporteur : M. ANIORT par suppléance

M. ANIORT donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération et indique que le Conseil Municipal est appelé à créer au tableau des effectifs un emploi d'Attaché Territorial Principal, correspondant au grade statutaire du nouveau Directeur Général des Services qui doit prendre ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2011.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

29) Demande de subventions auprès du Conseil Général pour les actions d'animations menées en 2012 par la Médiathèque.

Rapporteur : Mme SANCHEZ

Mme SANCHEZ donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération :

Pour l'année 2012, les différentes actions envisagées sont les suivantes :

- Les actions autour du livre et de la lecture publique

Le coût estimatif de ce projet est de 84 827 euros

- Les animations de la section Multimédia

Le coût estimatif de ce projet est de 48 413 euros

- Les ateliers de la Médiathèque

Le coût estimatif de ce projet est de 25 272 euros

- Le Festival « Saint-Gilles à contes découverts »

Le coût estimatif de ce projet est de 29 898 euros

- Les rendez-vous de la BD

Le coût estimatif de ce projet est de 14 210 euros

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

30) Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les actions d'animations menées en 2012 par la Médiathèque.

Rapporteur : Mme SANCHEZ

Mme SANCHEZ donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération :

Pour l'année 2012, les différentes actions sont les suivantes :

- Le Festival « Saint-Gilles à contes découverts », le coût estimatif de ce projet est de 29 898 euros
- Les rendez-vous de la BD, le coût estimatif de ce projet est de 14 210 euros

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

31) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon pour les actions d'animations menées en 2012 par la Médiathèque.

Rapporteur : Mme SANCHEZ

Mme SANCHEZ donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conformément au budget prévisionnel 2012:

- Service livre et lecture : pour mener à bien ce projet centré sur l'utilisation du livre, de la lecture publique et de la littérature orale.
- Service éducation artistique : pour soutenir le volet éducatif de ce projet centré sur l'utilisation du livre, de la lecture publique et de la littérature orale.
- Service cinéma, audiovisuel, multimédia : pour soutenir les animations menées par la section multimédia.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

32) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon pour le projet "Signalement, catalogage et mise en valeur des fonds patrimoniaux imprimés" mené en 2011 par la Médiathèque.

Rapporteur : Mme SANCHEZ

Mme SANCHEZ donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération :

- Le fonds patrimonial issu du leg Cazelles conservé à la Médiathèque Emile Cazelles constitué de 7029 livres et documents dont 338 livres antérieurs à 1810, 5305 livres, 1229 périodiques, 67 cartes plans photographies, estampes, 91 lettres, livrets et papiers divers de 1810 à 1914.
- Le fonds du musée comprenant environ 800 titres sur l'histoire locale et médiévale.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

33) Approbation des statuts de la société d'économie mixte et désignation d'un représentant élu de la commune à l'assemblée spéciale de BRL.

Rapporteur : M. DOURIEU

M. DOURIEU donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération : Le Conseil Municipal est saisi pour débattre et adopter par une modification de ses statuts le passage de la Société anonyme BRL, gouvernée par un Conseil de Surveillance et un directoire en une société anonyme d'économie mixte pilotée par un Conseil d'Administration et une direction générale, organes qui ouvrent le champ de la représentativité des collectivités territoriales et en l'espèce la commune de Saint-Gilles.

M. Jean-claude DOURIEU Conseiller Municipal délégué a été désigné par le Conseil Municipal.

En l'absence de questions ou d'observations.

Le quorum étant atteint la présente délibération soumise au vote est adoptée par 25 voix pour.

34) Questions orales.

Néant.

M. ANIORT constate le terme des questions présentées à l'ordre du jour et déclare la séance close à 22 h 40 et indique que deux Conseils Municipaux seront programmés d'ici la fin de l'année 2011, en novembre et décembre prochain, les dates seront portées à la connaissance des élus en temps utile.
